

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant : délégation de signature à **M. Nour-Eddine KALIM**, Directeur au sein du Pôle Ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole

N° 25940

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-9 du Code général des collectivités territoriales, à **M. Nour-Eddine KALIM**, Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Tout acte de gestionnaire y compris sous la signature DÉCOUPE, toutes décisions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 25 000 € HT relevant de la Direction des systèmes d'information.
- Tout contrat, matériel et dématériel final dans le cadre des marchés publics de la Direction des systèmes d'information.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (particulier de capacité, attestation de fin de projet) d'un prestataire relevant de la Direction des systèmes d'information.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de définitive de la Direction des systèmes d'information.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des systèmes d'information n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes relatifs à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte équivalent.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de **M. Nour-Eddine KALIM**, délégation des fonctions dans les mêmes conditions à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25940.pdf
(.pdf, 156,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

